

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

**Objet**  
INSTALLATION D'UN  
DISPOSITIF DE  
TELEGESTION  
(assainissement)

De la commune GIROLLES

Séance du 19 octobre 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER, Marion DESBOIS

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.  
B. MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,  
Mme DESBOIS Marion

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire présente le projet d'installation d'un dispositif de télégestion au poste de relèvement des eaux usées de la station.

Il donne lecture des travaux suivants :

- L'installation d'un dispositif de télégestion avec mesure du débit du point SANDRE (Point réglementaire A2) dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Il informe l'assemblée que pour ces travaux dont le coût total est estimé à 3 877.75 € HT soit 4653.30 € TTC, la commune peut solliciter une subvention auprès du département de l'Yonne au titre environnement, transition énergétique et écologique

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental 1 163.00 €

- (30 % de 3878.00 €)	
- Participation de la commune	3 490.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 653.00 €</b>

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après avoir délibéré,

ADOpte le projet d'installation d'une unité de télésurveillance dans le poste de relèvement de la station et le devis correspondant établi par VEOLIA

ADOpte le plan de financement proposé

SOLLICE auprès du Conseil Départemental la programmation d'une aide financière à partir des crédits du Département au titre de l'environnement, transition énergétique et écologique

SOLLICITE l'attribution des aides correspondantes

PREND l'engagement ferme que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des subventions ou avant la réception de l'accord du département pour les démarrer sans attendre l'attribution des subventions

S'ENGAGE à inscrire au budget en dépenses et recettes les crédits correspondant à cette opération.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 octobre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 octobre 2023.

Fait à GIROLLES, le 16 novembre 2023

Le Maire



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 089-218901882-20231019-2023\_38-DE

